

**PROCEDURE DE REMISE DU DIPLOME DU DNB**

Si le titulaire du brevet est scolarisé au LFT, c’est le LFT qui vous le remet en mains propres.  
Si le titulaire n’est pas scolarisé au LFT, les diplomes sont disponibles au collège français de Majunga :

1. **Retrait au secrétariat du collège, par le titulaire du diplôme**

Se présenter au secrétariat du collège avec une pièce d’identité. Votre diplôme sera remis contre émargement

1. **Retrait au secrétariat du collège, par une autre personne**

La personne doit être munie d’une procuration signée par le titulaire du diplôme et de sa pièce d’identité.  
La présentation d’une procuration est obligatoire, même s’il s’agit d’un membre de la famille.

La procuration doit comporter :

* Identité du titulaire du brevet
* Date de naissance du titulaire du brevet
* Session d’obtention du diplôme
* Coordonnées téléphoniques du titulaire du diplome
* Identité de la personne qui vient chercher le diplôme
* Date de la procuration
* Signature par le titulaire du brevet

Le diplôme sera remis contre émargement.

1. **Cas particulier d’un titulaire du brevet, qui réside hors du pays**

Formuler la demande de retrait du diplôme par courriel, pour envisager un envoi par courrier recommandé, à la charge du titulaire du brevet : secretariat@majunga.aefe.net